

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



ETAT D'URGENCE DANS LA LOIRE

31 PERQUISITIONS ADMINISTRATIVES EFFECTUÉES

2 ASSIGNATIONS À RESIDENCE

Saint-Étienne, le 04 décembre 2015

Fabien SUDRY, préfet de la Loire, a réuni ce jour les forces de sécurité intérieure afin de faire un point sur la mise en œuvre de l'état d'urgence dans le département. L'intensification des opérations de contrôle et de sécurisation doit se poursuivre compte-tenu du niveau élevé de menace auquel est confronté le territoire national et dans la perspective des fêtes de fin d'année.

Les forces de l'ordre et les militaires de l'opération Sentinelle maintiennent donc un niveau élevé de mobilisation dans les jours à venir, qu'il s'agisse de la surveillance des principaux sites sensibles, de la sécurisation de l'espace public ou des opérations de contrôle de flux.

Les effectifs de police et de gendarmerie assureront des patrouilles régulières aux abords des bureaux de vote les 6 et 13 décembre 2015 à l'occasion des élections régionales.

Les organisateurs de grands rassemblements doivent continuer à veiller à l'effectivité des mesures de sécurisation qu'il leur appartient d'adopter (délimitation des espaces, présence humaine, contrôles d'accès, inspection visuelle des sacs...).

Les mesures de contrôle et de palpation à l'entrée du Stade Geoffroy-Guichard demeurent renforcées pour les rencontres à venir et les spectateurs sont invités à prendre leurs dispositions (arriver 30 minutes avant le coup d'envoi, éviter de transporter des sacs volumineux par exemple). La possession et l'usage d'engins-pyrotechniques sont par ailleurs strictement interdits aux abords et à l'intérieur du stade.

À ce jour, **31 perquisitions** administratives ont été effectuées dans le département, dans des domiciles privés mais également dans trois locaux associatifs. Une arme détenue sans autorisation, des stupéfiants et des données informatiques ont été saisies et ces dernières sont en cours d'exploitation. Ces opérations se sont déroulées sans incident et n'ont pas donné lieu à des interpellations. Un individu faisant l'objet d'une fiche « S » (Sûreté de l'État) a par ailleurs été contrôlé à cette occasion.

Deux arrêtés ministériels portant assignation administrative à résidence ont été notifiés à des personnes résidant dans le département.